N° 95-0193 - Urbanisme, habitat et développement social - Francheville - Revente, à la Commune, d'une propriété située 3, rue des Ecoles - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a été amenée à exercer son droit de préemption urbain à la demande de la commune de Francheville, à l'occasion de la vente d'une propriété située sur le territoire de cette commune, 3, rue des Ecoles.

Il s'agit d'un bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée à usage d'habitation, de garage et de dépendances ainsi que de la parcelle de terrain de 272 mètres carrés sur laquelle il est édifié.

La commune de Francheville, qui a préfinancé l'achat de ce bien par la Communauté urbaine pour l'agrandissement et la réorganisation de l'équipement public communal composé de la maison culturelle et de la bibliothèque municipale, s'est engagée à le lui racheter au prix de 680 000 F, moyennant lequel il a été préempté, et à lui rembourser ses frais d'acquisition ;

B - Propose de l'autoriser à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Vu la demande de la commune de Francheville ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 179.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,